

Le guide du cycliste

CHOISIR LE VÉLO SUR
RODEZ AGGLOMÉRATION



JUIN 2025

VÉLO
CITÉ
RODEZ - AVEYRON



L'AGGLO
VERTE

R **RODEZ**
AGGLOMÉRATION

UN GUIDE PRATIQUE POUR FAIRE DU VÉLO SUR L'AGGLO



Christian Teyssède, Maire de Rodez et Président de Rodez agglomération

Rodez agglomération est fière d'avoir été lauréate en 2023 de l'Appel à Programme « Territoires Cyclables » et rendra bientôt possible la location de vélos à assistance électrique. Cette démarche s'inscrit dans une forte volonté de faire du vélo un mode de déplacement quotidien même dans un territoire rural et vallonné comme le nôtre.

Nous sommes heureux de vous présenter ce guide du cycliste. Grâce à la Maison du Vélo et l'Association Vélocité, nous construisons chaque jour un projet concret de développement de nos mobilités douces.

Le territoire de Rodez agglomération présente des creux, des bosses et des pentes qui en font le charme, mais qui demandent un beau coup de pédale pour les arpenter à vélo !

Malgré cette physionomie, des évolutions sont à l'œuvre, comme l'apparition des vélos à assistance électrique ou de nouveaux aménagements cyclables qui progressivement intègrent nos routes. Ils ouvrent la voie à une pratique du vélo plus fréquente et pour un plus large public.

Ce guide a été réalisé par des cyclistes du quotidien, regroupés dans l'association Vélocité Rodez Aveyron qui a pour ambition de « fabriquer des cyclistes » et de promouvoir la pratique du vélo pour tous.

Bonne lecture.

L'association Vélocité Rodez Aveyron



**POURQUOI SE DÉPLACER
À VÉLO ?**

P.4

**À VÉLO SUR RODEZ
AGGLOMÉRATION**

P.6

**LES TEMPS DE TRAJET SUR
RODEZ AGGLOMÉRATION**

P.8

**CE QUE CHANGENT LES VÉLOS
À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

P.10

**MON VELO ET SON
EQUIPEMENT**

P.12

**C'EST PARTI, ON (RE)MONTE
EN SELLE !**

P.18

DES AMÉNAGEMENTS URBAINS

P.21

**BONS CONSEILS POUR BIEN
COHABITER**

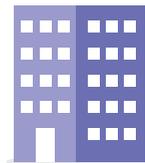
P.24

TÉMOIGNAGES

P.25



POURQUOI SE DÉPLACER À VÉLO ?



Les bénéfices individuels et collectifs



La distance médiane
DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS
EN VOITURE EST DE
5,1KM

Source : Enquête Mobilité EMC2 (2020)

Efficace	Souvent aussi rapide que la voiture en ville	Adieu les embouteillages	Facile et rapide à stationner
Ne fait pas de bruit	Écologique	Favorise une meilleure qualité de l'air	Consomme peu d'énergie
Pas de frais de carburant ni d'assurance	Stationnement gratuit	Économique	Coût annuel moyen largement inférieur à celui d'un véhicule thermique
3km à vélo = 50% de l'activité quotidienne recommandée	Diminue le stress	Augmente l'espérance de vie en bonne santé	Bon pour la santé et la qualité de vie

Le vélo rend-il plus heureux ?

Gagner en autonomie :

pour les enfants et les adultes, faire du vélo augmente l'autonomie.

Voir son environnement différemment :

on découvre des petites routes, des chemins, des monuments ou curiosités car on va moins vite et on prend des itinéraires différents.

Allier plaisir et utilité :

le vélo est à la fois un moyen de transport et une activité agréable.

repères

La pratique du vélo augmente partout en France. Elle a progressé de 37% entre 2019 et 2023.

Source : Plateforme nationale de fréquentation

Faire du vélo est-il dangereux?

Le cycliste fait partie des usagers vulnérables, c'est-à-dire non carrossés, comme les piétons ou les usagers de deux-roues motorisés. Bien maîtriser son vélo et être visible sont donc indispensables pour une pratique sécurisée. La pratique du vélo est en hausse depuis 10 ans au niveau national, avec une augmentation de 40% en milieu urbain entre 2019 et 2023. Les usagers du vélo sont ainsi de plus en plus protégés par leur nombre croissant qui amène les autres usagers à mieux les identifier, ainsi que par les aménagements cyclables et la modération de la vitesse des véhicules motorisés.

A VÉLO SUR RODEZ AGGLOMÉRATION

Depuis déjà plusieurs années, Rodez agglomération a engagé une politique volontariste en faveur des modes actifs afin de développer l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Cette volonté s'est traduite par l'adoption d'un schéma d'agglomération des mobilités actives en décembre 2021.

Ce schéma a pour objectif de favoriser le vélo pour les déplacements du quotidien (domicile-travail) et de permettre le partage de la voirie en développant des aménagements cyclables sécurisés sur le territoire des huit communes.

Au-delà de la mise en œuvre de ces infrastructures cyclables, Rodez agglomération souhaite inscrire cette pratique dans une culture du vélo, se traduisant par un plan d'actions (développement du stationnement vélo, formation type remise en selle, communication, ...).

zoom L'AGGLO, "TERRITOIRES CYCLABLES"

RODEZ AGGLOMÉRATION EST LAURÉATE EN 2023 DE L'APPEL À PROGRAMME « TERRITOIRES CYCLABLES » LANCÉ PAR L'ÉTAT. CE DISPOSITIF ACCOMPAGNE LES TERRITOIRES LES MOINS URBANISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEMBLE DES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS DANS LEUR SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE. AUTREMENT DIT, L'ÉTAT FINANCERA SUR 6 ANS (2023-2029), À HAUTEUR DE 50 %, LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AGGLOMÉRATION CONCERNANT LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES.



repères

D'après
de l'INSEE
vélo sur le
agglomération
en 2021 : 0
1,2% des a
travail
Ensemble

<https://www.rodezagglo.fr>

La Maison du Vélo

Ce lieu-ressource sur le vélo pour les habitants de Rodez agglomération ouvre ses portes en 2025. Situé aux anciens haras de Rodez et géré par l'association Vélocité Rodez Aveyron, il a pour objectif de devenir un lieu d'information et d'accueil autour de la pratique du vélo. Plus de renseignements sur le site de [l'association Vélocité Rodez Aveyron](https://velociterodezaveyron.fr)



@Avih_ndabian



Les acteurs du vélo sur l'agglomération

Il existe de nombreux acteurs professionnels ou associatifs sur le territoire de Rodez agglomération. Retrouvez la liste sur le site de [l'association Vélocité Rodez Aveyron](https://velociterodezaveyron.fr)



ès un rapport
, la part modale du
territoire de Rodez
agglomération était de 1,2%
en d'autres termes,
actifs se rendaient au
à vélo en 2021.
e, augmentons ce
chiffre !

<https://velociterodezaveyron.fr>

LES TEMPS DE TRAJET SUR RODEZ AGGLOMÉRATION

Les temps de trajet à vélo peuvent être très variables, selon :

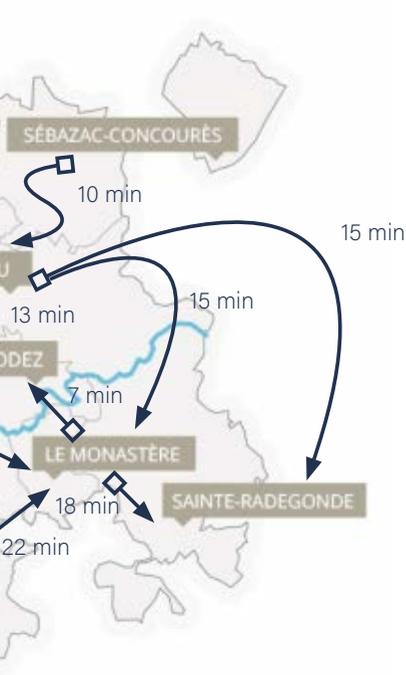
- l'usage d'un vélo à assistance électrique ou classique, et le type de vélo
- le profil de la personne qui pédale : aisance physique, volonté d'intensité ou non
- les conditions météo
- l'itinéraire choisi



NOUS VOUS PROPOSONS UNE CARTE INDICATIVE DES TEMPS DE TRAJET EN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE ENTRE LES DIFFÉRENTES MAIRIES DE RODEZ AGGLOMÉRATION.

Les trajets indiqués ici ont été testés en conditions réelles et réalisés sur des itinéraires adaptés : trajet court en distance, routes peu circulées et comportant des aménagements pour les cyclistes lorsque c'était possible. Ils ont été réalisés avec une assistance électrique maximale qui permet d'envisager une vitesse moyenne d'environ 18km/h.





Des temps de trajets à vélo indicatifs entre les différentes mairies de l'agglomération de Rodez sont indiqués dans le tableau ci-contre. Ils ont été en grande partie calculés avec l'application Géovélo. Les intervalles correspondent à des temps de trajets estimés en minutes, du plus rapide au plus « cool ». Les temps les plus courts correspondent généralement à un trajet en vélo à assistance électrique ou à une conduite sportive.

	ARRIVÉE	Rodez	Onet	Sébazac	Druelle	Luc Primaube	Ste Radegonde	Le Monastère	Olemps
DÉPART	Rodez		13 - 18	29 - 43	24 - 38	25 - 42	21 - 39	7 - 10	13 - 22
	Onet	16 - 28		19 - 29	29 - 43	36 - 61	19 - 31	15 - 39	24 - 52
	Sébazac	32 - 53	18 - 27		39 - 54	52 - 90	36 - 57	32 - 65	40 - 69
	Druelle	25 - 45	28 - 43	40 - 56		38 - 71	41 - 65	26 - 39	26 - 43
	Luc Primaube	24 - 47	35 - 61	51 - 99	36 - 61		34 - 57	22 - 33	13 - 21
	Ste Radegonde	23 - 41	17 - 23	35 - 51	35 - 65	35 - 64		14 - 19	26 - 44
	Le Monastère	9 - 24	19 - 40	35 - 69	26 - 44	22 - 44	17 - 36		12 - 24
	Olemps	14 - 29	25 - 50	41 - 69	26 - 41	15 - 25	26 - 46	11 - 16	

CE QUE CHANGENT LES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

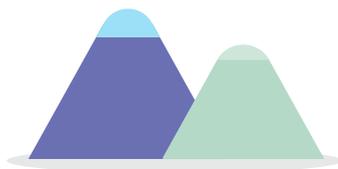
**dans une ville
qui monte...**

Le relief

Les Vélos à Assistance Électrique (VAE) permettent de redessiner la topographie de l'agglomération ruthénoise. Grâce à une motorisation qui vient vous aider lors du pédalage, ces vélos vous permettent de franchir une côte avec plus d'aisance qu'un vélo classique. Dès lors, « monter » sur le piton ruthénois devient plus facile. Mais il faut tout de même pédaler !

Les distances

On estime que sur les trajets inférieurs à 5 km, le vélo traditionnel reste compétitif par rapport à la voiture. Avec le VAE, cette distance s'allonge et passe plutôt à 10km, tout en limitant les contraintes liées au dénivelé. Ainsi, avec un VAE, les communes de l'agglomération sont plus simplement accessibles entre elles à vélo.



Le confort

Rouler en ville avec un vélo à assistance électrique fait gagner en confort sur plusieurs aspects :

- la différence de vitesse au démarrage ou en côte avec les voitures étant plus faible, la sensation de « faiblesse » vis à vis des véhicules motorisés diminue.
- l'effort physique étant largement inférieur au vélo traditionnel (on l'estime souvent proche de celui de la marche à pied), les « suées » sont plus rares voire inexistantes pour la plupart des trajets en milieu urbain.
- le transport de charges pouvant aller facilement jusqu'à 20kg devient possible sans trop augmenter l'effort physique : faire des courses à vélo ou transporter ses jeunes enfants (ou petits enfants !) est plus facilement envisageable (avec un vélo et un équipement adapté).

Mais alors, est-ce que je dois mettre mon vélo non électrique au placard ?

Bien entendu, le vélo classique reste largement de mise ! Moins cher, plus léger, plus courant, moins sensible au vol, plus sportif, le vélo classique présente beaucoup d'avantages. Le choix dépend de chacun, de ses trajets et des situations rencontrées.

le saviez vous ?

COMMENT APPELLE-T-ON UN VÉLO NON ÉLECTRIQUE DANS LE JARGON CYCLISTE ? UN VÉLO MUSCULAIRE !

VAE, VTTAE QUÉSACO ?

VAE EST L'ACRONYME POUR
VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

VTTAE EST L'ACRONYME
POUR VTT À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE



Le saviez-vous ?

Un vélo à assistance électrique dont l'assistance fonctionne au-delà de 25km/h ne rentre pas dans la catégorie des vélos, mais dans celle des cyclomoteurs. De même, si votre vélo possède un système d'accélérateur (gâchette ou poignée pour que le vélo puisse rouler réellement sans aide de votre part), votre véhicule n'est pas considéré comme un vélo. Dès lors, d'autres contraintes s'appliquent comme un équipement spécifique ou l'obligation de souscrire à une assurance. Pensez-y !



MON VELO ET SON ÉQUIPEMENT

Entre tous les types de vélo possibles, dur de s'y retrouver !

Il existe tant de différences en termes de matériau, forme du cadre, taille du vélo, équipement ! Et désormais, la question de l'assistance électrique se rajoute à l'équation.

Voici quelques questions à vous poser pour choisir un vélo :

Quel usage allez-vous en faire ? Se déplacer en ville, transporter des enfants, faire les courses, voyager, faire du VTT, se balader... Sur quel terrain souhaitez-vous l'utiliser ? Bitume ou chemin, terrain plat ou vallonné ? Quelle est votre morphologie et votre condition physique ? Où allez-vous stocker votre vélo ? Quel est votre budget ?

Si vous souhaitez être conseillé, vous pouvez vous rapprocher d'un professionnel ou vous rendre à une permanence « Point Info Vélo » à la Maison du Vélo de Rodez.

IMPORTANT

UNE FOIS QUE VOUS AVEZ CHOISI UN TYPE DE VÉLO : TESTEZ LE MODÈLE QUE VOUS SOUHAITEZ ACQUÉRIR ET PRÉFÉREZ LES ACHATS LOCAUX ! AINSI IL SERA PLUS SIMPLE DE FAIRE ENTREtenir VOTRE VÉLO.





Une monture en bon état !

Quelques points à vérifier régulièrement pour rouler en toute sécurité :

- vos pneus sont en bon état (ni lisses, ni craquelés) et gonflés correctement, pour une bonne adhérence sur la route ;
- vos freins fonctionnent parfaitement ;
- vos roues sont serrées, parfaitement solidaires de votre cadre et de votre fourche.

Et n'oubliez pas d'effectuer une révision régulière et complète. Il existe de nombreux professionnels à Rodez, confiez-leur votre vélo !

Les vitesses de votre vélo doivent passer fluidement. Si ce n'est pas le cas : faites appel à un mécanicien ou apprenez à faire l'entretien de votre transmission dans un atelier de réparation. Vous verrez, ce n'est pas si complexe, et c'est tellement plus pratique quand tout fonctionne !



L'association Vélocité Rodez Aveyron organise régulièrement des ateliers d'auto-réparation. Venez nous voir !

Équipement obligatoire à vélo



gilet ou vêtement rétro réfléchissant (de haute visibilité) obligatoire hors agglomération de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante

casque enfant (moins de 12 ans)

siège adapté au transport de passager

feu de position arrière et catadioptre rouges

catadioptre de roue orange

focus

LE TRANSPORT DE PASSAGER À VÉLO N'EST AUTORISÉ QUE SUR UN DISPOSITIF ADAPTÉ : UN SIÈGE DIFFÉRENT DE CELUI DU CYCLISTE. POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS, LE SIÈGE DOIT COMPORTER UN SYSTÈME DE RETENUE (CEINTURE DE SÉCURITÉ).

focus sur le casque



Obligatoire pour les enfants de - de 12 ans, non obligatoire pour les adultes, il est tout de même fortement recommandé (réduit de 70% la gravité des blessures à la tête en cas d'accident).



avertisseur sonore

deux freins, avant et arrière

feu de position avant jaune ou blanc et catadioptre blanc

des pneus à bandes latérales réfléchissantes peuvent remplacer les catadioptres latéraux

catadioptre de pédale orange

catadioptre de roue orange

Les cyclistes doivent briller

Être visible à n'importe quelle heure de la journée est essentiel pour les cyclistes. Que ce soit pour rouler dans l'obscurité ou pour être sûr qu'un conducteur peu attentif vous a repéré sur un rond-point, se sentir visible augmentera votre sentiment de sécurité.

Au-delà des équipements obligatoires du vélo (catadioptre, feux de position), vous pouvez penser à :

- des vêtements clairs, ou même fluos
- des vêtements et accessoires réfléchissants (gilets, sacs, pantalon...)
- des dispositifs d'éclairage supplémentaires (sur le casque, etc)
- un écarteur de danger



Attention à ne pas vous faire surprendre par la tombée de la nuit lors du changement d'heure automnal !

L'équipement du cycliste :

On peut se déplacer à vélo sans jamais s'habiller en cycliste ! Optez pour une tenue confortable et des chaussures fermées, qui tiennent

bien le pied. Attention toutefois aux vêtements larges et fluides : votre pantalon pourrait se coincer et se déchirer dans la chaîne, ou votre jupe longue dans les freins de votre vélo.

Et quand le temps se gâte ? Une petite pluie fine ne doit pas vous arrêter : portez des vêtements imperméables comme vous le feriez pour vous promener à pied. Dès que les températures rafraichissent, équipez-vous de gants et d'un bandeau ou d'un bonnet fin pour protéger vos oreilles.

Et l'équipement matériel, pour le vélo ?

Pour être sûr de retrouver son vélo, un bon antivol facile à transporter est nécessaire lorsque vous faites un arrêt et que vous vous éloignez de votre vélo. Attention de l'attacher à un point fixe et solide du mobilier urbain.



Pour rouler par tous les temps, les garde-boues (avant et arrière) sont les meilleurs amis des cyclistes du quotidien, car ils évitent les projections de l'eau par les roues (la pluie qui arrive d'en bas !).



Un porte bagage vous permettra aussi de transporter tous types de contenu à vélo (attention à bien arrimer votre chargement tout de même !).

C'EST PARTI, ON (RE)MONTE EN SELLE !

Être à l'aise à vélo

Être à l'aise à vélo avant de prendre la route est primordial. Voici quelques compétences à maîtriser pour une conduite sécurisée :

- savoir freiner et s'arrêter dans toutes les situations, de manière maîtrisée et précise
- regarder autour et derrière soi pour prendre des informations sur son environnement tout en pédalant et en gardant l'équilibre
- lâcher une main du guidon pour signaler sa direction
- changer ses vitesses pour circuler de manière aisée sur notre territoire vallonné

focus

Le rétroviseur vélo est un équipement pratique lorsque l'on circule à vélo, mais il ne doit pas vous dispenser d'un vrai contrôle visuel !



Cela vous paraît compliqué ?

**PENSEZ À VOUS FAIRE
ACCOMPAGNER POUR LA
PRATIQUE DU VÉLO !**

DES SÉANCES DE REMISE EN SELLE OU D'AIDE À LA CONDUITE EN VILLE POUR TOUS LES PUBLICS, ADULTES ET ENFANTS SONT PROPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE RODEZ AGGLOMÉRATION.

PROFITEZ-EN ! QUELQUES HEURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL PAR UN MONITEUR DE VÉLO PROFESSIONNEL PEUVENT SUFFIRE À FAIRE DISPARAÎTRE VOS QUESTIONS, VOS APPRÉHENSIONS, VOS DOUTES... ET À VOUS REMETTRE EN SELLE.





Les bons conseils du cycliste

Prenez votre place !

Il est important que vous preniez votre place sur la route. Il est conseillé de maintenir une distance d'au moins 1 m avec le bord de la chaussée et donc d'occuper de la place sur la route. Pourquoi ? Vous devenez plus visible et les autres usagers « liront » davantage vos intentions que si vous rasez le bord de la route.

Les automobilistes qui vous suivent auront tendance à s'écarter davantage pour vous doubler et vous limitez les risques d'emportière (un choc avec une portière de voiture ouverte subitement).

Signalez vos changements de direction

Avant tout changement de direction, il est important de vous assurer que les autres usagers vous ont vu et d'indiquer que vous tournez en tendant le bras dans la bonne direction. Comme pour tout autre véhicule, il est nécessaire d'anticiper et d'effectuer des contrôles visuels avant de tourner.

Choisissez vos itinéraires

L'itinéraire que vous allez choisir à vélo ne sera pas forcément le même que celui que vous prendriez en véhi-

cule motorisé. Sur certaines portions, vous pouvez être plus direct à vélo, ou au contraire éviter certaines voies très fréquentées. Choisir ses itinéraires pour être moins en contact avec les voitures est une bonne idée pour augmenter son confort et la sensation de sécurité.

POUR PRIVILÉGIER LES ITINÉRAIRES QUI EMPRUNTENT DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES (PISTES, BANDES, VOIES VERTES) OU DES ROUTES AYANT UN FAIBLE TRAFIC ROUTIER, VOUS POUVEZ PAR EXEMPLE UTILISER L'APPLICATION GRATUITE GÉOVÉLO POUR PRÉPARER VOS TRAJETS ET VOUS GUIDER.

Les bons conseils du cycliste

Toujours les mains sur les freins !

Veillez à toujours avoir les doigts sur les poignées de frein, afin de pouvoir réagir en toute circonstance. Les deux freins sont utiles sur un vélo, et il est important que le vélo soit bien arrêté avant de poser les pieds au sol.



Le saviez-vous?

Que faire en cas d'accident ?

Que ce soit avec un automobiliste, un autre cycliste ou n'importe quel usager, remplissez un constat amiable comme vous le feriez pour un accident de voiture. Soyez le plus détaillé possible, prenez des photos et notez les coordonnées des témoins éventuels.

Si vous n'avez pas de constat papier, vous pouvez faire le constat via l'application téléphonique "e-constat auto" ou bien sur papier libre.



PLUSIEURS TYPES D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

**Bande cyclable,
piste cyclable et
voie verte**

Une **piste cyclable** est une chaussée réservée aux vélos, physiquement séparée de la circulation automobile. Une **bande cyclable** est quant à elle une voie exclusivement réservée aux vélos sur une chaussée à plusieurs voies : elle est simplement séparée de la circulation automobile par un marquage au sol sur la route.

Bande cyclable



Piste cyclable



Les pistes ou bandes cyclables sont signalées par un panneau rond lorsqu'elles sont obligatoires



par un panneau carré lorsqu'elles sont facultatives

Voie verte

A la différence de ces aménagements dédiés au vélo, **les voies vertes** sont dédiées à la circulation de véhicules non motorisés, piétons et cavaliers. C'est donc un espace partagé où il convient d'adapter sa vitesse.



Le double sens cyclable

Il donne la possibilité aux cyclistes d'emprunter une rue à sens unique dans le sens inverse de la circulation automobile. En général, le double sens cyclable est signalé par un marquage réglementaire.

Le code de la route généralise le double sens cyclable dans certaines zones :



Zone de rencontre

Une zone de rencontre est une zone de partage de la route : la vitesse y est limitée à 20km/h et les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée. Ils sont prioritaires sur les véhicules.



Aire piétonne



Une aire piétonne est une zone réservée à la circulation des piétons. Les cyclistes y sont admis en général (leur interdiction doit être signalée) mais ils doivent y circuler à l'allure du pas et sans gêner les piétons.



Zone 30

Dans une zone 30, la vitesse de tous les véhicules est limitée à 30km/h. L'abaissement de la vitesse a pour objectif une meilleure cohabitation des piétons, vélos et véhicules motorisés.



Le saviez-vous ?

LA VILLE DE RODEZ A PRATIQUÉMENT GÉNÉRALISÉ LE 30KM/H SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE. VOUS RETROUVEREZ LE PANNEAU L'INDIQUANT AUX ENTRÉES DE LA VILLE. AUTOMOBILISTES, SACHEZ QU'IL EST DÉSORMAIS POSSIBLE DE VOIR DES CYCLISTES S'ENGAGER EN FACE DE VOUS DANS UN SENS UNIQUE.



Cédez-le-passage cycliste

Lorsqu'un panneau « cédez-le-passage cycliste » est apposé au feu, le cycliste a la possibilité de passer au feu rouge pour aller dans la ou les directions indiquées par les flèches sur le panneau, après avoir cédé le passage aux usagers qui ont le feu vert.

Sur la route, il est donc possible de voir des cyclistes passer malgré un feu rouge. Cyclistes, n'oubliez pas que ce panneau ne vous donne pas la priorité : vous pouvez passer à vitesse réduite et en restant attentif.

Sur l'agglomération de Rodez, vous trouvez ces panneaux à différents endroits comme à Bourran ou avenue Victor Hugo (Rodez).



Le «Chaucidou»

Une Chaussée à Voie Centrale Banalisée ou « chaucidou » partage la chaussée en 3 voies :

- une voie centrale pour la circulation à double sens des véhicules motorisés
- deux bandes de rives pour la circulation des vélos

Comment l'utiliser ?

A vélo, vous roulez sur les bandes latérales. En véhicule motorisé, vous circulez au centre de la chaussée. Vous pouvez vous rabattre ponctuellement sur la bande cyclable pour croiser un véhicule qui arrive en face, mais en cédant la priorité aux cyclistes présents dessus.

Quelques conseils pour bien cohabiter

Cyclistes, usagers motorisés, piétons : partageons la route et l'espace urbain

A vélo

Le vélo est soumis au code de la route.

En agglomération, seuls les enfants de moins de 8 ans peuvent circuler à vélo sur les trottoirs.

Il est interdit de conduire en état d'ivresse, d'utiliser son téléphone tenu à une main, de porter à l'oreille un dispositif type écouteur.

Sur un espace partagé avec les piétons, signalez-vous à l'approche d'un piéton (sonnette, voix) et écarter-vous pour le dépasser.

Lorsque vous roulez en groupe, il est autorisé de rouler à deux de front maximum. Vous devez vous remettre en file indienne à la tombée du jour et lorsqu'un véhicule qui souhaite dépasser signale son approche.



Soyez vigilant aux angles morts des véhicules à gros gabarit. Une partie de la chaussée n'est pas visible pour les conducteurs de ces véhicules.

LE CYCLISTE
EST UN USAGER VULNÉRABLE
QUI A TOUT A FAIT
SA PLACE SUR LA ROUTE.
RESPECTONS-LE !

En voiture ou véhicule motorisé

La distance pour dépasser un cycliste est de 1m en agglomération, 1m50 hors agglomération. En frôlant un cycliste, vous risquez de le déstabiliser. Ralentissez et écarter-vous largement à l'abord d'un cycliste.

Il est autorisé de chevaucher une ligne continue pour doubler un cycliste. Cela vous permettra de vous écarter davantage et de doubler aisément.

Les bandes cyclables sont des voies de circulation à part entière, réservées aux vélos : ce ne sont pas des arrêts-minutes et il est interdit aux automobilistes d'y circuler ou d'y stationner.

Gardez à l'esprit que les cyclistes s'écartent des files de voiture stationnées le long de la chaussée pour éviter les portières qui s'ouvrent.

Si vous tournez à droite ou à gauche, en coupant des pistes ou bandes cyclables, pensez qu'il s'agit de voies de circulation normales, et que vous devez donc céder la priorité aux vélos qui y circulent.



Simon, 34 ans

Conseiller en magasin spécialisé



● **TRAJET HABITUEL :**

Mon trajet domicile-travail entre Sébazac et la zone de l'Estréniol soit 1km environ.

● **POURQUOI ET QUAND AS-TU OPTÉ POUR LE VÉLO ?**

Salarié sur la ZA Bel air, j'ai fait le pari de vendre notre 2nd véhicule pour réduire les coûts. Un constat simple, 1100 € par an, c'est ce que me coûtait la voiture pour aller travailler. Vous rajoutez les pneus hiver, un remplacement d'organe mécanique (cardan, embrayage, distribution, clim)... bref, vous vous achetez un VAE neuf chaque année.

En décembre 2019, je mets en vente notre véhicule et deux mois après la voiture vendue, je reçois mon vélo. L'ajout d'une remorque me permet d'exercer mon activité avec du transport de matériel.

● **QUEL VÉLO UTILISES-TU ?**

Un vélo classique que j'ai depuis plus de 15 ans. Autant dire qu'il a déjà bien servi et qu'il a encore de belles années devant lui.

● **POURQUOI AS-TU CHOISI LE VÉLO ?**

C'était pour moi la solution la plus rapide et surtout la plus économique par rapport à ma voiture.

● **UN CONSEIL POUR UN FUTUR CYCLISTE ?**

Bien vérifier son équipement avant de partir, notamment la visibilité pour se déplacer en toute sécurité.

Jacques, 52 ans

Auto-entrepreneur ramonneur diplômé, agencement et entretien de jardin.



● **ET AUJOURD'HUI ?**

Aujourd'hui, j'exerce mon activité en me déplaçant à vélo, et le vélo affiche 12000 km parcourus sur le territoire de Rodez agglomération.

Témoignage

Alexandre, 42 ans
Président de l'association
Vélocité Rodez Aveyron

● **TRAJET HABITUEL :**

domicile travail tous les jours,
4 fois / jour : Onet-le-Château
(Quatre Saisons)
> Centre ville de Rodez
(soit 12km par jour)

● **QUEL VÉLO UTILISES-TU ?**

Un VTT à assistance électrique acheté
en 2016 !

● **POURQUOI AS-TU CHOISI LE VÉLO ?**

Pour m'affranchir de la voiture sur
des trajets quotidiens courts (3km)
et petit à petit pour remplacer l'une
de mes deux voitures quand je me
déplace sur l'agglomération.



● **UN CONSEIL POUR UN FUTUR CYCLISTE ?**

Avant de se lancer, vérifiez que vous
maîtrisez les fondamentaux de la cir-
culation à vélo (position sur la route,
maîtrise du vélo...)

Kashmir Khan, 22 ans

Ripeur

● **TRAJET HABITUEL :**

Domicile - lieu de travail, 5jrs/7
Secteur Onet le Château - Rodez

● **QUEL VÉLO UTILISES-TU ?**

Un vélo à assistance électrique mis à
disposition par l'ASAC.

● **POURQUOI AS-TU CHOISI LE VÉLO ?**

Pour me rendre plus facilement sur
mon lieu de travail car je commence
à 05h55 et les bus ne circulent pas à
cette heure-ci.

● **UN CONSEIL POUR UN FUTUR CYCLISTE :**

Bien se protéger en portant son casque,
des gants et vêtements réfléchissants.



nages

- **QUEL EST TON TRAJET HABITUEL ?**

A partir du passage à l'heure d'été, je vais de Rodez au Causse Comtal pour mon travail, environ une fois par semaine, 45 minutes le matin, 45 minutes le soir, 28 km aller-retour. De manière exceptionnelle, je fais d'autres déplacements pros sur l'agglomération ruthénoise.

- **QUEL VÉLO UTILISES-TU ?**

Un vélo à assistance électrique acheté en 2023, avec des sacoches pour transporter mon PC et ma gamelle du midi.

- **POURQUOI AS-TU CHOISI LE VÉLO ?**

Pour prendre l'air, pour bouger un peu, et réduire mes trajets en voiture.



Audrey, 49 ans,
Directrice d'Inforsud Technologies

1 trajet par semaine, sur une semaine de 5 jours, c'est déjà 20% de voiture en moins ! Et puis j'apprécie vraiment mes 45 minutes de décompression après une journée de travail.

- **UN CONSEIL POUR UN FUTUR CYCLISTE ?**

C'est pas si compliqué. Avec l'assistance électrique, pas besoin de se changer, ni de prendre une douche à l'arrivée.



A votre service Pour mettre le vélo en pratique

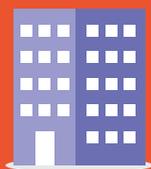
Contactez-nous !

contact@velociterodezaveyron.fr

www.velociterodezaveyron.fr

Rodez agglomération

<https://www.rodezagglo.fr>



L'AGGLO
VERTE



Le guide du cycliste

CHOISIR LE VÉLO SUR
RODEZ AGGLOMÉRATION



JUIN 2025

**VÉLO
CITÉ**
RODEZ - AVEYRON



L'AGGLO
VERTE

R **RODEZ**
AGGLOMÉRATION